



Explication de vote DUERP et PAPRIPACT CSAL en FS du 18/11/2025

Solidaires Finances Publiques rappelle l'importance du DUERP et du Plan Annuel de Prévention. Le DUERP permet de recenser et de coter les risques professionnels pour tous les agents de toutes missions sur tous les sites.

Nous déplorons le mode allégé imposé tous les 2 ans. Ainsi trop peu de réunions collectives ont été organisées.

Prévenir les risques professionnels, c'est d'abord les connaître et les évaluer. Cette évaluation permet, année après année, de repérer les risques importants du service et d'élaborer des plans d'actions visant à préserver la santé et à améliorer la sécurité des agents au travail. Cette étape est déterminante dans l'élaboration d'une démarche de prévention de qualité qui doit nécessairement se construire collectivement sur la base d'un diagnostic détaillé et partagé.

Nous ne pouvons que déplorer également le manque d'engagement de la direction au niveau du PAPRIPACT sur la problématique des RPS, même si la Formation Spécialisée reconnaît une réelle difficulté à les résoudre et à les solutionner.

Les risques psychosociaux constituent le premier risque professionnel.

L'intensification du travail est source de difficultés, de stress pour les agents, du fait de l'exigence temporelle, de la fixation d'objectifs et de la pression managériale.

Pour Solidaires Finances le mal-être et la souffrance exprimés par les agents ont trop souvent un lien avec le travail. Il est donc primordial d'appréhender ces questions dans leur dimension collective et non pas seulement individuelle.

Pour toutes ces raisons, les représentants de Solidaires Finances en Formation Spécialisée, votent contre le PAPRIPACT et le DUERP présentés.